



Communiqué de presse  
22 janvier 2025

## Conseil d'Etat et juridictions administratives : MGEN remporte l'appel d'offres santé

**Dans le cadre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), visant à garantir une couverture santé renforcée et adaptée aux besoins des agents publics, MGEN est fière d'annoncer qu'elle a été choisie pour accompagner le Conseil d'État et les juridictions administratives à l'issue d'un appel d'offres.**

Ce marché couvre la santé obligatoire de près de 3000 agents actifs, 500 retraités, ainsi qu'une population estimée à près de 4500 ayants droit, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2025.

Cette décision marque une nouvelle étape significative de l'engagement de MGEN pour la protection sociale et le bien être des agents de la fonction publique et témoigne de sa capacité à produire des offres compétitives et des services innovants, reflets de ses valeurs de solidarité et de proximité. Avec plus de 4,5 millions de personnes protégées aujourd'hui, MGEN, la première mutuelle des agents du service public confirme sa position en assurance santé individuelle et collective et son rôle de partenaire privilégié de la fonction publique.

*« Nous sommes honorés de la confiance que nous accorde le Conseil d'Etat en nous choisissant comme assureur santé. Cette décision revêt une signification particulière. En devenant le partenaire d'une institution centrale de l'état de droit, MGEN réaffirme son engagement envers le service public. C'est également une reconnaissance de notre capacité à répondre aux exigences d'une nouvelle administration dans laquelle nous n'étions pas présents. Nous nous engageons à offrir à l'ensemble des agents du Conseil d'Etat une couverture santé de qualité et sommes fiers de contribuer à l'évolution de la protection sociale des agents au cœur de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire », indique Fabrice Heyriès, directeur général MGEN.*

### Contacts presse :

Marine Chaumier-Ferry – [mchaumier@mgen.fr](mailto:mchaumier@mgen.fr) – 06 07 09 64 16

Audrey Guedj – [aguedj@mgen.fr](mailto:aguedj@mgen.fr) – 07 88 89 43 42

### À propos de MGEN

Fondée en 1946, MGEN est aujourd'hui la première mutuelle des agents du service public. Son positionnement unique en France lui permet de gérer l'assurance maladie et la complémentaire santé et prévoyance de plus de 4,5 millions de personnes, bénéficiaires d'un contrat individuel ou collectif. Au-delà d'être un guichet unique pour le remboursement des soins, MGEN accompagne globalement ses adhérents : de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale, à leur prise en charge en établissement de santé. Elle met en effet à la disposition de tous 1 800 structures de soin et d'accompagnement mutualistes qu'elle cogère et cofinance partout en France, dont 61 appartiennent à MGEN. Avec près de 10 000 collaborateurs et 2 300 militants, présents dans tous les départements français, le collectif mutualiste MGEN agit au plus près des adhérents, à chaque moment de leur vie, avec des offres personnalisées et des services innovants. Experte des enjeux spécifiques de santé et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents, MGEN accompagne également les employeurs pour le bien-être des personnels et contribue ainsi à la performance globale et à l'attractivité du service public. Par son histoire et son modèle non lucratif, MGEN fait partie de l'économie sociale et solidaire (ESS) reconnue pour son engagement dans les grands enjeux sociétaux, de l'accès à l'IVG hier à celui d'une fin de vie libre et choisie aujourd'hui. Depuis 2017, MGEN est aussi membre fondateur du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)